

# TSARAP

coopérative  
expertise comptable & audit



---

TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre  
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite  
à la compagnie régionale de Lyon

---

8-10 rue Jacquard  
69004 Lyon

[www.tsarap-scop.com](http://www.tsarap-scop.com)  
[contact@tsarap-scop.com](mailto:contact@tsarap-scop.com)

06 66 20 15 42  
04 72 26 52 02

# TSARAP

coopérative  
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP  
SAS

**Siège Social :**  
8-10 rue jacquard  
69004 Lyon

**Contact :**  
06 66 20 15 42  
04 72 26 52 02a  
contact@tsarap-scop.com  
www.tsarap-scop.com

**Siret :**  
82112451800027

**Code NAF :**  
6820Z

**N°  
Intracommunautaire  
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et  
Participative à capital  
variable



Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de  
Lyon



commissaire  
aux comptes

Société d'Expertise  
Comptable inscrite au  
tableau de l'Ordre de la  
Région Rhône-Alpes



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE  
31/12/2021

FEDERATION NATIONALE  
TERRE DE LIENS

# TSARAP

coopérative  
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP  
SAS

**Siège Social :**  
8-10 rue jacquard  
69004 Lyon

**Contact :**  
06 66 20 15 42  
04 72 26 52 02a  
contact@tsarap-scop.com  
www.tsarap-scop.com

**Siret :**  
82112451800027

**Code NAF :**  
6820Z

**N°  
Intracommunautaire  
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et  
Participative à capital  
variable



Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de  
Lyon



commissaire  
aux comptes

Société d'Expertise  
Comptable inscrite au  
tableau de l'Ordre de la  
Région Rhône-Alpes



**FEDERATION NATIONALE  
TERRE DE LIENS**

1 RUE JOSEPH RICHARD  
26400 CREST

Lyon,  
Le 16/05/2022

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2021**

A l'assemblée générale de la Fédération,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION NATIONALE TERRE DE LIENS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

# TSARAP

coopérative  
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP  
SAS

**Siège Social :**  
8-10 rue jacquard  
69004 Lyon

**Contact :**  
06 66 20 15 42  
04 72 26 52 02a  
contact@tsarap-scop.com  
www.tsarap-scop.com

**Siret :**  
82112451800027

**Code NAF :**  
6820Z

**N°  
Intracommunautaire  
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et  
Participative à capital  
variable



Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de  
Lyon



commissaire  
aux comptes

Société d'Expertise  
Comptable inscrite au  
tableau de l'Ordre de la  
Région Rhône-Alpes



## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes annuels :

- dans le paragraphe des événements significatifs de l'exercice, il est relaté que suite aux échanges avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'apport en Fonds Associatifs de 600 K€ qui avait été réalisé entre 2014 et 2016 a été transformé en prêt conditionné, permettant ainsi de le maintenir dans la catégorie des quasi-fonds propres de la Fédération. Le transfert a été fait au mois de janvier 2021. Le remboursement du prêt a été prévu sur 10 ans.

# TSARAP

coopérative  
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP  
SAS

**Siège Social :**  
8-10 rue jacquard  
69004 Lyon

**Contact :**  
06 66 20 15 42  
04 72 26 52 02a  
contact@tsarap-scop.com  
www.tsarap-scop.com

**Siret :**  
82112451800027

**Code NAF :**  
6820Z

**N°  
Intracommunautaire  
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et  
Participative à capital  
variable**



**Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de  
Lyon**



**commissaire  
aux comptes**

**Société d'Expertise  
Comptable inscrite au  
tableau de l'Ordre de la  
Région Rhône-Alpes**



## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment pour ce qui concerne :

- l'exhaustivité des produits et plus particulièrement sur la comptabilisation des subventions inscrites au compte de résultat ainsi que des produits constatés d'avance et subventions à recevoir dans les comptes de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

# TSARAP

coopérative  
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP  
SAS

**Siège Social :**  
8-10 rue jacquard  
69004 Lyon

**Contact :**  
06 66 20 15 42  
04 72 26 52 02a  
contact@tsarap-scop.com  
www.tsarap-scop.com

**Siret :**  
82112451800027

**Code NAF :**  
6820Z

**N° Intracommunautaire tva :** FR75821124518



Société Coopérative et  
Participative à capital  
variable



Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de  
Lyon



commissaire  
aux comptes

Société d'Expertise  
Comptable inscrite au  
tableau de l'Ordre de la  
Région Rhône-Alpes



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'Association.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

# TSARAP

coopérative  
expertise comptable & audit

## TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

**Siège Social :**  
8-10 rue jacquard  
69004 Lyon

**Contact :**  
06 66 20 15 42  
04 72 26 52 02a  
contact@tsarap-scop.com  
www.tsarap-scop.com

**Siret :**  
82112451800027

**Code NAF :**  
6820Z

**N°  
Intracommunautaire  
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et  
Participative à capital  
variable**



**Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de  
Lyon**



**commissaire  
aux comptes**

**Société d'Expertise  
Comptable inscrite au  
tableau de l'Ordre de la  
Région Rhône-Alpes**



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

# TSARAP

coopérative  
expertise comptable & audit

## TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

**Siège Social :**  
8-10 rue jacquard  
69004 Lyon

**Contact :**  
06 66 20 15 42  
04 72 26 52 02a  
contact@tsarap-scop.com  
www.tsarap-scop.com

**Siret :**  
82112451800027

**Code NAF :**  
6820Z

**N°  
Intracommunautaire  
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et  
Participative à capital  
variable**



**Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de  
Lyon**



**commissaire  
aux comptes**

**Société d'Expertise  
Comptable inscrite au  
tableau de l'Ordre de la  
Région Rhône-Alpes**



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour la SCOP TSARAP EXPERTISE  
Commissaire aux Comptes

Frédéric MOIROUX  
Commissaire aux Comptes



**BILAN SIMPLIFIE**

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021

**Fédération Nationale Terre de Liens**

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2021	Net 2020		2021	2020
<b>Actif Immobilisé</b>	230 058	54 844	175 214	153 591	<b>Fonds associatifs</b>	504 615	576 491
<i>Immobilisations incorporelles</i>	83 724	29 712	54 012	55 270	<i>Fonds propres :</i>	72 115	576 491
<i>Immobilisations corporelles</i>	37 121	25 132	11 989	13 287	Fonds associatifs sans droit de reprise	108 657	108 657
Constructions et installations techniques	6 853	3 787	3 066	6 853	Réserves	0	16 632
Autres immobilisations corporelles	30 268	21 345	8 923	6 434	Report à nouveau	-107 166	-153 259
<i>Immobilisations financières</i>	109 213	0	109 213	85 034	Résultat de l'exercice	65 624	29 461
Participations et créances rattachées	6 338	0	6 338	6 338	Fonds associatifs avec droit de reprise	5 000	575 000
Autres titres immobilisés	100 094	0	100 094	76 350	<i>Autres fonds associatifs :</i>	432 500	0
Dépôts, cautionnements	2 780	0	2 780	2 346	Emprunt participatif	432 500	0
<b>Actif Circulant</b>	2 038 777	1 200	2 037 577	1 537 773	<b>Fonds Dédiés</b>	0	10 000
<i>Stocks et en cours</i>	0	0	0	0	<i>Fonds dédiés</i>	0	10 000
<i>Avances et acomptes versés</i>	2 584	0	2 584	5 119	<b>Provisions</b>	43 026	13 921
<i>Créances clients</i>	112 851	0	112 851	76 141	<i>Provisions pour risques et charges</i>	43 026	13 921
<i>Autres Créances</i>	1 511 902	1 200	1 510 702	927 907	<b>Dettes</b>	632 160	560 656
<i>Disponibilités</i>	411 440	0	411 440	528 605	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an	0	0
<b>Comptes de régularisation</b>	7 405	0	7 405	9 115	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an	0	0
Charges constatées d'avance	7 405	0	7 405	9 115	Dettes fournisseurs	245 230	218 065
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 276 240	56 044	2 220 195	1 700 479	Dettes fiscales et sociales	167 930	132 464
					Autres dettes	219 000	210 127
					<b>Comptes de régularisation</b>	1 040 395	539 411
					<i>Produits constatés d'avance</i>	1 040 395	539 411
					<b>TOTAL GENERAL</b>	2 220 195	1 700 479

# Compte de résultat 2021

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Fédération Nationale Terre de Liens	2021 12 mois	2020 12 mois	Variation en Euros
Ventes de marchandises	6 355	640	5 715
Prestations de services	228 581	81 018	147 562
Production immobilisée	5 533	5 585	-52
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 186 578</b>	<b>942 047</b>	<b>244 531</b>
<i>dont subventions publiques</i>	<i>676 577</i>	<i>509 200</i>	<i>167 377</i>
<i>dont subventions privées</i>	<i>510 001</i>	<i>432 847</i>	<i>77 154</i>
Dons	21 511	13 463	8 048
Cotisations	184 051	136 820	47 231
Reprise sur provisions et amortissements, transferts de charges	67 782	50 875	16 906
Report de ressources non utilisées sur exercices antérieurs	10 000	44 091	-34 091
Autres produits	572	2 437	-1 865
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 710 962</b>	<b>1 276 976</b>	<b>433 986</b>
Autres achats et charges externes	657 716	449 063	208 653
Impôts, taxes	46 794	40 372	6 423
Rémunérations du personnel	612 671	519 307	93 363
Charges sociales	219 916	180 697	39 219
Dotations aux amortissements et dépréciations	21 813	11 740	10 073
Dotations aux provisions pour risques et charges	39 335	12 521	26 814
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	10 000	-10 000
Autres charges	24 869	18 945	5 924
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 623 114</b>	<b>1 242 645</b>	<b>380 468</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>87 849</b>	<b>34 331</b>	<b>53 518</b>
Intérêts et produits financiers	703	226	477
Intérêts et charges financières	5 083	2 134	2 948
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-4 380</b>	<b>-1 909</b>	<b>-2 471</b>
Produits exceptionnels	15	0	15
Reprise sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 330	2 157	-826
Charges exceptionnelles	19 059	5 118	13 942
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-17 714</b>	<b>-2 961</b>	<b>-14 753</b>
IS	-131	0	-131
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>65 624</b>	<b>29 461</b>	<b>36 163</b>
Valorisation du bénévolat			
Dons en nature	28 795	8 100	
Mise à disposition gratuite de biens et mécénat de compétences	-28 795	-8 100	

# ANNEXE

## **PRINCIPES COMPTABLES et MÉTHODES DE BASE**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

### **Fonds dédiés**

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat, dans les produits, n'a pas été utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges, sous la rubrique : Engagements à réaliser sur les ressources affectées, et au passif du bilan, au compte Fonds dédiés.

Les utilisations ultérieures sont inscrites en produits, sous la rubrique : Engagements à réaliser sur ressources affectées.

### **Événements significatifs de l'exercice**

L'Apport en Fonds Associatifs de 600K€ qui avait été réalisé entre 2014 et 2016 a été transformé en prêt conditionné, permettant de le maintenir dans les fonds propres de la Fédération. Le transfert a été fait au mois de janvier 2021. Le remboursement du prêt a été prévu sur 10 ans. Au 31/12/2021 le solde dû est de 433k€.

### **Événements significatifs après la clôture de l'exercice**

Rien à signaler

**VARIATION DES FONDS PROPRES**

<b>FONDS ASSOCIATIFS 2021</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>31/12/2021</b>
<i>FONDS PROPRES</i>	1 491 €	0 €	65 624 €	67 115 €
Fonds associatifs sans droit de reprise	108 657			108 657
Réserve pour projet associatif	16 632		-16 632	
Réserve fonds associatif				
Report à nouveau	-153 259	29 461	16 632	-107 166
Résultat de l'exercice 2020	29 461	-29 461		
Résultat de l'exercice 2021			65 624	65 624
<i>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</i>	575 000 €	0 €	-137 500 €	437 500 €
Fonds associatifs avec droit de reprise	575 000		-570 000	5 000
Prêt conditionné			432 500	432 500
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>576 491</b>		<b>-71 876</b>	<b>504 615</b>

**FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE**

<b><u>FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE 2021</u></b>		
<b>échéance</b>	<b>Date de remboursement</b>	<b>Montant</b>
5 ans	2026	1 000
6 ans	2027	1 000
7 ans et plus	2028	3 000
	Solde	<b>5 000</b>

**TABLEAU DES PROVISIONS**

Des provisions sont comptabilisées sur les financements pour lesquels, compte tenu de la rigueur des validations de justifications des subventions, il est considéré qu'il y a un risque de non validation totale. Celles-ci sont reprises après validation des montants par les financeurs.

**PROVISIONS 2021**

<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>Début d'exercice</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Fin d'exercice</b>
FDVA 2021 risque de validation partielle	0	3 150		3 150
Programme MCDR Terreau risque d'inéligibilité des charges	1 993	5 632		7 625
FDVA 2019 - 2020 risque de validation partielle	8 400		8 400	0
AITA 2017-2019	630		630	0
FSE 2020 2021	2 898	29 353		32 251
<b>total</b>	<b>13 921</b>	<b>38 135</b>	<b>9 030</b>	<b>43 026</b>

**FONDS DEDIES**

**FONDS DEDIES 2021**

<b>Libellé</b>	<b>fonds à engager au 01/01/21</b>	<b>utilisation en cours d'exercice</b>	<b>engagements en cours d'exercice</b>	<b>fonds restant à engager au 31/12/21</b>
Fondation AG2R	10 000	10 000		0
<b>total</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

L'apport en Fonds associatifs de la CDC a été transformé début 2021 en prêt conditionné à 10 ans. Celui ci a commencé à être remboursé courant 2021.

#### **EMPRUNT 2021**

<b>EMPRUNTS</b>	<b>A devoir au 01/01/2021</b>	<b>Capital / Intérêts capitalisés</b>	<b>Remboursement</b>	<b>A devoir au 31/12/2021</b>
CDC	0	570 000	137 500	432 500

<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>570 000</b>	<b>137 500</b>	<b>432 500</b>
--------------	----------	----------------	----------------	----------------

### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

#### **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES 2021**

	montant brut	échéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
<b>CRÉANCES</b>			
Acompte versé	2 584	2 584	
Clients	112 851	112 851	
Autres créances	1 511 902	1 511 902	
Charges constatées d'avance	7 405	7 405	
	<b>1 632 157</b>	<b>1 632 157</b>	
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes Etabl. Crédit			
Dettes fournisseurs	245 230	245 230	
Dettes fiscales et sociales	167 930	167 930	
Autres dettes	219 000	219 000	
Produits constatés d'avance	1 040 395	1 040 395	
	<b>1 672 555</b>	<b>1 672 555</b>	

Les autres créances sont essentiellement des subventions, qui elles-mêmes sont pour certaines soit pluriannuelles, soit « à cheval » sur deux exercices, soit non encore validées par le financeur.

Les autres dettes comprennent essentiellement le reversement partiel d'une subvention multipartenariale ainsi que les adhésions collectées pour le compte des associations territoriales Terre de Lien.

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR**

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR 2021**

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
<b>CLIENTS : FACTURES À ÉTABLIR</b>	<b>0</b>
	0
<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>33 979</b>
Subvention des Fondations	5 575
Subventions publiques	0
Prestations diverses	0
OPCO	22 424
Autres créances	5 980

<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>33 979</b>
--------------------------------------	---------------

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER 2021**

CHARGES A PAYER	Montant
<b>FOURNISSEURS : FACTURES NON PARVENUES</b>	<b>52 614</b>
<i>Honoraires</i>	3 694
<i>Divers Terre de Liens</i>	3 906
<i>Prestations diverses</i>	45 013
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>167 930</b>
<i>Formation continue Opca</i>	8 465
<i>Urssaf PAS</i>	1 402
<i>Personnel</i>	8 247
<i>Charges sociales</i>	47 115
<i>Dettes provisionnées pour CP</i>	65 694
<i>Charges sociales sur congés à payer</i>	29 971
<i>divers</i>	7 036
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>219 000</b>
<i>Autres dettes</i>	391
<i>Notes de frais</i>	140 710
<i>Adhesion AT à reverser</i>	54 200
<i>Divers</i>	23 699
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>439 544</b>



**DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

<b><u>DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE 2021</u></b>	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>Montant</b>
Charges sur produits d'exploitation	0
Abonnements SNCF	1 660
Prestations	3 371
Divers	2 374
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>7 405</b>

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>Montant</b>
Dons	0
Subventions	1 040 395
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>1 040 395</b>

**IMMOBILISATIONS**

<b><u>IMMOBILISATIONS 2021</u></b>				
	<b>Au 01/01/2021</b>	<b>Acquisition s</b>	<b>Sorties</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
Logiciel	70 001 €	1 674 €		71 675 €
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>70 001 €</b>	<b>1 674 €</b>		<b>71 675 €</b>
Matériel informat. et de bureau	28 115 €	4 628 €	509 €	32 235 €
Matériels de stands : Mobilier	3 981 €	905 €		4 886 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>32 096 €</b>	<b>5 534 €</b>	<b>509 €</b>	<b>37 121 €</b>
Souscription SCA LA FONCIERE	100 €			100 €
Parts sociales LA NEF	2 250 €			2 250 €
Parts sociales SARL TDL Gestion	3 375 €			3 375 €
Parts sociales TERRE EN VUE	300 €			300 €
Parts sociales LURZAININDIA	63 €			63 €
Parts sociales LANDGENOTEN	250 €			250 €
Parts sociales Enercoop	100 €			100 €
Parts sociales Crédit Coopératif	76 250 €	23 744 €		99 994 €
Dépôt et caution versés	2 346 €	434 €		2 780 €
<b>Immobilisations financières</b>	<b>85 034 €</b>	<b>24 179 €</b>	<b>0 €</b>	<b>109 213 €</b>
<b>Immobilisations totales</b>	<b>187 132 €</b>	<b>31 386 €</b>	<b>509 €</b>	<b>218 009 €</b>

En vue d'optimiser la trésorerie, des parts sociales Crédit Coopératif ont été souscrites. Ce n'est pas du placement court terme, néanmoins les sommes restent mobilisables en cas de besoin.

## AMORTISSEMENTS

<b>AMORTISSEMENTS 2021</b>				
	<b>Au 01/01/2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
Concessions, brevets, licences, marque	14 731 €	14 981 €		29 712 €
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 731 €</b>	<b>14 981 €</b>		<b>29 712 €</b>
Matériel informat. et de bureau	16 130 €	5 742 €	509 €	21 363 €
Matériels de stands : Mobilier	2 680 €	1 089 €		3 769 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 810 €</b>	<b>6 832 €</b>	<b>509 €</b>	<b>25 132 €</b>
<b>Immobilisations totales</b>	<b>33 541 €</b>	<b>21 813 €</b>	<b>509 €</b>	<b>54 844 €</b>

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

La SARL Terre de Liens Gestion est associée et gérante commanditée de la Foncière Terre de Liens, dont l'activité comptable est réduite.

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS 2021**

	<b>FILIALE</b>
Capital	7 500
Réserves et report à nouveau	1
Quote-part de capital détenu	45,00%
Valeur comptable brute	3 375
Chiffres d'affaires HT	N.C
Résultat	N.C

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS**

**EFFECTIFS 2021**

	<b>Au 01/01/2021</b>	<b>entrés</b>	<b>sorties</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
FEMMES	9	6	2	13
HOMMES	8	1	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>17</b>

**CONTRIBUTIONS EN NATURE ET BENEVOLAT**

Le bénévolat au sein de la Fédération n'a pas été jugé significatif pour être décompté au titre de l'exercice 2021. Le temps bénévole passé au sein du bureau et du conseil d'administration se fait au titre de leur mandat.

Durant l'exercice, un salarié de la société Axa Group Operations a été mis à disposition de la Fédération Terre de Liens afin de mener des missions transversales autour des sujets numériques.

**CONTRIBUTIONS EN NATURE 2021**

<b>Motifs</b>	<b>Contributeur</b>	<b>Type de contribution</b>	<b>MONTANTS</b>
Chargé de mission projets numériques	AXA	Mécénat de compétence	28 795
<b>Total contributions en nature</b>			<b>28 795</b>

***Rémunération des cadres dirigeants***

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

-----